

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

- Présents** Vincent De Wolf, *Bourgmestre-Président* ;
 Patrick Lenaers, Marie-Rose Geuten, Rik Jellema, Frank Van Bockstal, Colette Njomgang, Jean Laurent, Rik Baeten, Aziz Es, *Échevin(e)s* ;
 Eliane Paulissen, Bernard de Marcken de Merken, Jean-Luc Robert, André du Bus, Laurent Vleminckx, Françoise Carton de Wiart, Gisèle Mandaila, Kathy Mottet, Christophe Gasia, Christina Karkan, Marie-Louise Servais, Josianne Pardonge, Damien Gérard, Virginie Taittinger, Christian De Beco, Arnaud Van Praet, John Buyani Ilungu, Ahmed M'Rabet, Stéphane Van Vaerenbergh, Sandra Jen, Farida Tatou, Françoise de Halleux, *Conseillers communaux* ;
 Annick Petit, *Secrétaire communal f.f.*
- Excusés** Françoise Bertieaux, Rachid Madrane, Imad Benarafa, Viviane Scholliers, *Conseillers communaux* ;
 Christian Debaty, *Secrétaire communal.*

Séance du 26.01.15

#Objet : Conseil communal - Remplacement d'un membre (Chantal HOORNAERT) - Vérification des pouvoirs - Prestation de serment - Installation d'un suppléant (Françoise DE HALLEUX)#

Séance publique

Secrétariat

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, et notamment les articles 1er et suivants;

Attendu que Madame Chantal HOORNAERT a offert la démission de ses fonctions de conseiller communal;

Attendu que Madame Corinna HOGGENMULLER (8ème suppléante) de la liste Ecolo-Groen présentée aux élections communales du 14 octobre 2012, à laquelle appartient Madame Chantal HOORNAERT, a refusé le mandat de conseiller communal ;

Attendu que Madame Françoise DE HALLEUX, suppléante en ordre utile sur la liste Ecolo-Groen, accepte d'achever le mandat devenu vacant ;

Attendu que Madame Françoise DE HALLEUX réunit les conditions d'éligibilité requises par l'article 65 du Code Electoral Communal Bruxellois; qu'elle déclare sur l'honneur ne se trouver dans aucun des cas d'incompatibilité prévus aux articles 71, 73, 74 et 75 de la nouvelle loi communale;

Oui l'exposé de l'affaire fait en séance publique par Monsieur le Président, rapporteur;

ARRETE

Les pouvoirs de Madame Françoise DE HALLEUX sont validés ;

L'intéressée a prêté le serment légal prévu par l'article 80 de la nouvelle loi communale dans les 2 langues nationales :

"Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge"

"Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de grondwet en aan de wetten van het belgische

Volk”.

31 votants : 31 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal f.f.,
Annick Petit

Le Bourgmestre-Président,
Vincent De Wolf

POUR EXTRAIT CONFORME
Etterbeek, le 28 janvier 2015

Le Secrétaire communal f.f.,

Pour le Bourgmestre,
Par délégation,

Annick Petit

Patrick Lenaers